

Note de présentation brève et synthétique

Compte Administratif 2020

Commune de COLOMBEY-LES-BELLES

Service Assainissement de COLOMBEY-LES-BELLES

L'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif présente les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- présente les résultats comptables de l'exercice,
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'Assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (en l'absence du Maire qui se retire avant le vote).

Les Comptes Administratifs de la Commune et du Service Assainissement seront votés le 26 Février 2021 par le Conseil Municipal et seront consultables au Secrétariat de Mairie après cette date.

Compte Administratif 2020 de la Commune

■ La Section de fonctionnement

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

Le Chapitre 011- Charges à caractère général,

L'entretien et la consommation d'énergie des bâtiments communaux, les achats de fournitures (entretien, petit équipement, administratives, etc...), les prestations de services (maintenance

matériel), réseau d'éclairage public, assurances, forêts, cérémonies, téléphone, etc...), les taxes foncières, les charges d'assurance du personnel

Le chapitre 012 retrace toutes les charges de personnel communal soit pour 2020, 31,53% des dépenses réelles de fonctionnement de la Commune – Moyenne nationale : 44,75 %.

Effectif de la Commune : 5,71 fonctionnaires équivalent temps plein pour 2020.

S'ajoute à cet effectif, un agent à temps plein mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle (Secrétaire de Mairie).

Des agents occasionnels et saisonniers sont également employés de manière ponctuelle.

Le chapitre 65 retrace quant à lui toutes les charges de gestion courantes dont les principales sont :

- les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes (5,52 % des dépenses réelles de fonctionnement 2020)
- la contribution aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Élémentaire et Préélémentaire -école maternelle et primaire (25,90 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020),
- la contribution aux dépenses de fonctionnement du GIP NOE - périscolaire et centres aérés – (11,26 % des dépenses réelles de fonctionnement 2020).
- les subventions de fonctionnement versées : Service Assainissement, Associations locales et extérieures (1,51 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020).

Le chapitre 66 relate les charges financières soit :

les intérêts des emprunts (0,34 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020) – La Commune est très peu endettée, les charges financières ne représentent que 2,00 € par habitant alors que la moyenne nationale de la strate est de l'ordre de 17 euros par habitant environ.

Le chapitre 67 retrace les charges exceptionnelles de l'exercice (remboursement locations salle polyvalente annulées suite au contexte sanitaire et reversement excédent de fonctionnement du Service Eau Potable au Syndicat Mixte des Eaux du Toulousin Sud).

Le chapitre 022 – Crédits pour dépenses imprévues (maximum 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles). Cette procédure autorise l'exécutif à effectuer en cours d'exercice des virements de ce chapitre aux autres chapitres à l'intérieur d'une section.

Le chapitre 042 - les opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements des subventions d'équipement versés aux organismes – Syndicat scolaire, GIP, particuliers pour aides habitats, cession de biens à l'euro symbolique (MARPA, SDIS)

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement représente la part d'autofinancement dans les investissements prévisionnels de l'exercice (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement)

RECETTES :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, taxes diverses (pylônes, droits de mutation, dotation de compensation EPCI), aux dotations versées par l'Etat (DGF, DSR...), aux produits du domaine (bois, chasse, remboursement de frais divers, etc...), des locations d'immeubles et de terrains.

La fiscalité et les dotations de l'Etat représentent l'essentiel des recettes communales :

1) La fiscalité : le produit perçu pour l'année 2020 s'élève à 325 816,00 euros, soit 32,08 % des recettes réelles de fonctionnement (moyenne nationale 40,48% en 2019)

Evolution des taux 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2015 / 2020
Taxe habitation	11,88	12,12	12,12	12,36	12,36	12,36	+ 4.04 %
Taxe foncière sur le bâti	11,55	11,78	11,78	12,02	12,02	12,02	+ 4.07 %
Taxe foncière sur le non bâti	20,20	20,60	20,60	21,01	21,01	21,01	+ 4.01 %

Aucune augmentation des taux sur l'exercice 2020.

2) Les dotations de l'Etat : celles-ci s'élèvent en 2020 à 420 409,45 €, soit 41,39 % des recettes réelles de fonctionnement.

Evolution de la Dotation de Fonctionnement (DGF) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2015 / 2020
D G F	158 350	142 795	134 897	134 745	135 888	135 659	- 14,33 %
D S R	124 309	137 350	160 295	168 638	178 510	195 200	+ 57,03 %
	282 659	280 145	295 192	303 383	314 398	330 859	+ 17,05 %

On constate une évolution favorable depuis 2017 due à l'augmentation de la DSR et à l'arrêt de la baisse de la DGF.

L'écart entre les recettes totales de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Année 2020	
	Prévisions	Réalisations
011- Charges à caractère générale	224 600,00	186 093,21
012 – Charges de personnel, frais assimilés	279 124,00	268 116,65
65 – Autres charges et gestion courante	408 215,00	385 188,78
66 – Charges financières	3 097,00	2 896,78
67 – Charges exceptionnelles	9 493,00	8 035,47
022 – Dépenses imprévues	8 284,00	0
023 – Virement à la section d'Investissement	95 039,00	0
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	20 568,00	20 567,07
Total dépenses	1 048 420,00	870 897,96

Recettes	Année 2020	
	Prévisions	Réalisations
013 – Atténuations des charges (remboursement assurance personnel)	2 500,00	2 621,00
70- Produits services, domaine	49 850,00	72 597,83
73 – Impôts et taxes	393 742,00	421 054,05
74 – Dotations et participations	395 077,00	420 409,45
75 – Autres produits de gestion courante	95 000,00	93 939,93
76 – Produits financiers	0	2,02
77 – Produits exceptionnels	2 000,00	5 133,55
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00	26 000,00
002 – Excédent antérieur	84 251,00	84 251,29
Total Recettes	1 048 420,00	1 126 009,12

• La Section d'Investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, **la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme**. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment :

- des acquisitions (mobilier, matériels, informatique, véhicules, terrains, bâtiments...), de travaux lourds sur des structures déjà existantes ou en cours de création (bâtiments, voirie, réseaux...).

- le remboursement du capital des emprunts, (tableau en annexe)

- les opérations d'ordre de transfert entre sections

- en recettes :

Ce sont :

- les subventions d'équipement perçues des financeurs (Etat, Département, Région...) en lien avec les projets d'investissement retenus (chapitre 13)

- les dotations (fonds de compensation de la TVA), le produit de la taxe d'aménagement, l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année N-1, chapitre 10

- les emprunts à mobiliser (chapitre 16)

- le virement de la section d'investissement (autofinancement), chapitre 021

- les opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements), chapitre 040.

Vue d'ensemble de la section d'Investissement

Dépenses	Année 2020		REPORTS SUR 2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions
20- Immobilisations incorporelles (Frais d'études)	5 000,00	4 824,00	
204 - Subv. Equipement versées (SIEEP, GIP...)	11 840,00	10 518,35	1 321,00
21 - Immobilisations corporelles (travaux, acquisitions)	299 642,00	166 605,07	127 827,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	115 420,00	115 419,37	
16 - Remboursement capital emprunts - Dépôts garanties	22 562,00	20 841,70	
26 - Participations et créances	1 000,00	0	
27 - Autres immobilisations financières (avance service assainissement)	0	0	
020 - Dépenses imprévues	24 000,00	0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00	26 000,00	
001 - Déficit antérieur	0	0	0
Total dépenses	505 464,00	344 208,49	129 148,00

Recettes	Année 2020		REPORTS SUR 2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions
13 - Subventions d'investissement	74 300,00	74 564,13	
21 - Immobilisations corporelles (transfert au service assainissement)	18 000,00	18 209,68	
10 - Dotations, fonds divers	50 637,00	58 995,36	
1068 - Excédent fonctionnement affecté	239 606,00	239 606,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées - Dépôts garanties	1 000,00	642,64	
27 - Autres immobilisations financières (remboursement, avance service assainissement)	0	150,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	95 039,00	0	
024 - Produits sur cessions d'immobilisations	1 000,00	0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	20 568,00	20 567,07	
001 - Excédent antérieur reporté	5 313,00	5 313,70	
Total Recettes	505 463,00	418 048,58	0

En 2020 :

Les principales réalisations concernent

1) les travaux :

- dans les logements communaux pour 7 413,70 euros (Changement de menuiseries dans le bâtiment 6 Place de l'Hôtel de Ville)
- de voirie (aménagement du Chemin des Lariquettes, du Hameau du Bosquet, du chemin d'accès au parking de l'école, d'enfouissement de bouches à clés) pour 120 905,79 euros
- de frais d'études concernant la production d'un avant-projet pour l'aménagement de la traverse seconde phase rue Alexandre III pour un montant de 4 824,00 euros
- la construction du City stade et d'un terrain de pétanque pour 1 497,60 euros (solde)
- l'installation de luminaires chemin des Lariquettes pour 2 461,80 euros
- de travaux en forêt communale pour 4 955,84 euros
- de l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants près des écoles pour un montant de 20 499,60 euros

2) les acquisitions suivantes :

- de potelets pour les passages piétons pour un montant de 1 329,12 euros
- de divers matériels pour le service technique, d'un débroussaillieur, d'une alarme pour la salle polyvalente, de grilles d'exposition, d'un défibrillateur en remplacement de celui qui était installé sur la Mairie pour 5 767,54 euros
- d'un nouvel équipement informatique au Secrétariat de Mairie pour un montant de 3 103,20 euros

3) les subventions d'équipement versées au GIP Noé et les particuliers pour les aides façades, isolation, toitures et vacances immeubles pour 10 518,35 euros

4) le remboursement en capital des emprunts pour 20 561,22 euros

5) les opérations d'ordre pour 26 000,00 euros.

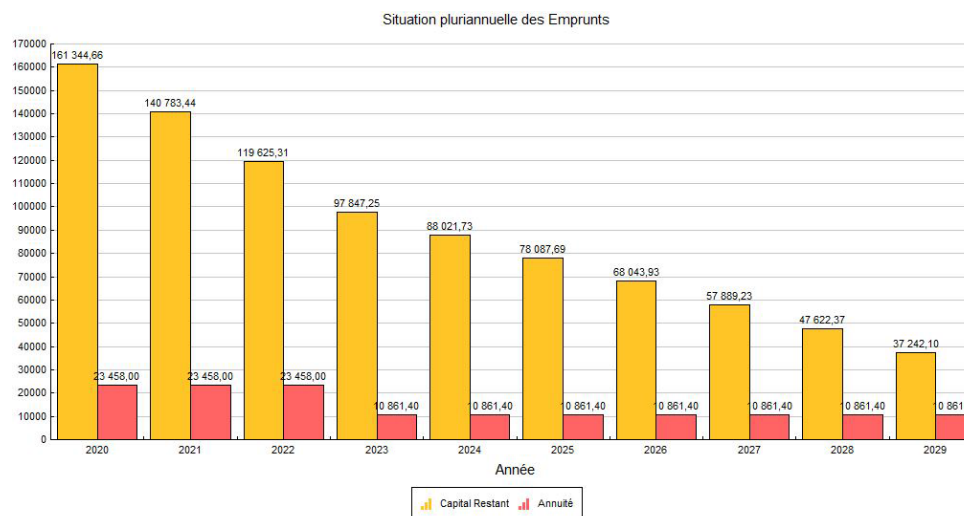
Les principales recettes de l'exercice 2020 ont été :

- des subventions perçues pour la construction du City stade provenant du département, de la Région et de l'Agence Nationale du Sport pour 74 564,13 euros
- la participation du service assainissement aux travaux d'assainissement pluvial pour l'aménagement de la voirie du Hameau du Bosquet pour 18 209,68 euros
- le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA sur travaux 2019 pour 49 661,34 euros
- la taxe d'aménagement pour 9 334,02 euros.
- les opérations d'ordre pour 20 567,07 euros.

Etat de la dette :

La Commune a 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne pour l'aménagement du parking de la salle polyvalente et de la rue du Puits de Chanier, et du Crédit Mutuel pour l'aménagement 1ère phase de la traverse rue Carnot . Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 140 783,00 euros. L'annuité pour 2020 (capital + intérêts) est de 23 458,00 euros.

EVOLUTION CAPITAL RESTANT ET ANNUITES EMPRUNTS COMMUNE



A la clôture de l'exercice 2020, le CA du Budget principal fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement : 255 111,16 €

Résultat de clôture d'investissement : 73 840,09 €

Reste à réaliser en dépenses : 129 148,00 €

Résultat Cumulé : 199 803,25 € (Excédent réel)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		84 251,29		5 319,70		89 564,99
Opérations de l'exercice	870 897,96	1 041 757,83	344 208,49	412 734,88	1 215 106,45	1 454 492,71
TOTAUX	870 897,96	1 126 009,12	344 208,49	418 048,58	1 215 106,45	1 544 057,70
Résultat de clôture		255 111,16		73 840,09		328 951,25
Restes à réaliser			129 148		129 148	
TOTAUX	870 897,96	1 126 009,12	473 356,49	418 048,58	1 344 254,45	1 544 057,70
RESULTATS DEFINITIFS		255 111,16	55 307,91			199 803,25

Compte Administratif 2020 du Service Assainissement

■ Section d'Exploitation DEPENSES

Désignation	Budget 2020	Réalisations 2020
011 - Charges à caractère général	27 634,00	25 438,12
012 - Charges de personnel	4 000,00	3 653,64
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 485,00	31 484,87
Total dépenses	63 119,00	60 576,63

- **les dépenses** de la section d'exploitation ont concerné principalement pour 2020 :

- les remboursements à la Commune de la **prime d'assurance des biens** concernant le Service Assainissement ainsi que les frais de personnel mis à disposition du service.

- les **dépenses d'électricité des équipements** (pompes de relevage du Viier et au lagunage)

- **l'entretien** du réseau d'assainissement (Réparations sur pompe du lagunage, nettoyage des avaloirs, curage canalisations, réparations sur réseau, dératification des égouts).

En 2020, **l'épandage des boues restantes** stockées sur site a été réalisé sur des terrains agricoles mis à disposition par un agriculteur de Favières.

- **la rémunération du fermier** pour facturation de la redevance assainissement ainsi que **les honoraires versés au Département** pour les prestations fournies dans le cadre d'une convention.

- **les analyses** obligatoires relatives au système d'épuration

- les opérations d'ordre (**amortissement des biens**).

Le Service Assainissement n'a aucune dette à rembourser.

RECETTES :

Désignation	Budget 2020	Réalisations 2020
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 039,00	3 039,66
70 - Vente de produits, prestations de service (redevance + PAC)	48 000,00	43 198,14
74 - Subventions d'exploitation	7 500,00	9 292,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 580,00	4 579,14
Total dépenses	63 119,00	60 108,94

Les recettes proviennent :

- du produit de la **redevance assainissement** (0,70 € / m³ depuis le 1^{er} Mai 2018), de la **Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)**. La PAC est régie par l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique qui précise que « le redevable est le propriétaire de l'immeuble et que la participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension ou de la partie aménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires ». Le montant actuel s'élève à 2 558,31 euros jusqu'à 110 m² de surface de plancher et au-delà par m² supplémentaire 23,26 euros.
- des **subventions provenant de la prime d'épuration** versée par l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse (attestant du bon fonctionnement du lagunage) et de la Commune. Pour 2020, une subvention de 5 000,00 euros a été versée par le budget général.
- des opérations d'ordre (**amortissement des subventions** obtenues)
- **de l'excédent antérieur reporté.**

▪ **Section d'Investissement**

DEPENSES

Désignation	Budget 2020	Réalisations 2020	Restes à réaliser sur 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	
21 - Immobilisations corporelles	55 009,00	38 094,82	15 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 580,00	4 579,14	
Total dépenses	59 589,00	42 673,96	15 000,00

Les dépenses ont concerné principalement pour 2020 :

- **le remboursement à la Commune** de Colombey-les-Belles des travaux relatifs à la part des travaux d'assainissement pluvial effectués lors de l'aménagement de la voirie du Hameau du Bosquet (18 209,68 €).
- les opérations d'ordre (**amortissement des subventions**)

Pour l'année 2020, les travaux ont concerné le remplacement d'une pompe au lagunage (8 299,74 €) ainsi que le changement de plusieurs tampons sur le réseau (11 585,40 €).

RECETTES :

Désignation	Budget 2020	Réalisations 2020
002 - Excédent d'investissement reporté	25 502,00	25 502,46
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 602,00	2 602,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 485,00	31 484,87
13 - Subventions d'investissement	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes	59 589,00	59 589,66

En 2020, les recettes proviennent :

- **de l'excédent antérieur reporté**
- des opérations d'ordre (*amortissement des biens*)
- du **remboursement de la TVA** relative aux travaux d'assainissement pluvial de l'Impasse de la Gare).

A la clôture de l'exercice 2020, le CA du Service Assainissement fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement : - 467,69 €

Résultat de clôture d'investissement : 16 915,70 €

Reste à réaliser en dépenses : 15 000,00 €

Résultat Cumulé : 1 448,01 € (Excédent réel)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 039,66		25 502,46		28 542,12
Opérations de l'exercice	60 576,63	57 069,28	42 673,96	34 087,20	103 250,59	91 156 48
TOTAUX	60 576,63	60 108,94	42 673,96	59 589,66	103 250,59	119 698,60
Résultat de clôture	467,69			16 915,70	467,69	16 915,70
Restes à réaliser			15 000,00		15 000,00	
TOTAUX	60 576,63	60 108,94	57 673,96	59 589,66	118 250,59	119 698,60
RESULTATS DEFINITIFS	467,69			1 915,70		1 448,01